

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteurs : Brigitte DELAHAIE et Jean-Luc PELTIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « La nouvelle tarification trains et cars du réseau BreizhGo »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis sa prise de compétence sur les transports interurbains, scolaires, et les liaisons vers les îles, la Région a mené de nombreux chantiers d'harmonisation de l'offre de transport et des services associés pour créer un réseau unifié « trains, cars, bateaux », multimodal et accessible à tous. Parmi ces chantiers, la tarification revêt des enjeux stratégiques, avec un existant très hétérogène selon les modes et les départements, et un effet direct à la fois sur l'attractivité du réseau et le dynamisme des recettes.

Ce chantier de la tarification a été décliné sur le transport scolaire (train, car et bateau) et sur les transports interurbains (trains et cars). Les liaisons maritimes, qui s'adressent à un public bien spécifique (très majoritairement iliens et touristes/excursionnistes), ont été écartées de cette première phase d'harmonisation des tarifs interurbains, mais feront partie des prochaines réflexions.

Dans cette perspective, les grands principes fondateurs de la nouvelle gamme sont les suivants :

- Harmoniser les principes tarifaires cars et trains, en capitalisant sur la simplicité et la notoriété des « prix ronds » du TER, avec un niveau de tarif car globalement deux fois moins élevé que le train ;
- Distinguer les lignes « majeures », qui proposent au moins 10 allers/retours par jour, pour lesquelles un tarif kilométrique par section s'applique (en cohérence avec les prix ronds), et les autres lignes du réseau pour lesquelles on garde le principe actuel de la tarification plate ;
- Favoriser la mobilité des jeunes avec une offre complémentaire au covoiturage et compétitive par rapport aux lignes de cars librement organisées, en proposant des tarifs jeunes de l'ordre de 30% à 50% moins élevés que les tarifs tout public, pour tous sans autre condition que d'avoir moins de 26 ans ;
- Proposer une gamme sociale cohérente pour le car et le train, avec des conditions d'accès harmonisée pour tous les modes, et une instruction unique pour faciliter le parcours usager ;
- Développer l'attractivité du réseau et les recettes, en proposant des offres fidélisantes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette communication du Conseil régional concernant la nouvelle tarification harmonisée liée à l'usage du réseau BreizhGo. Il approuve cette démarche de simplification qui est de nature à rendre l'offre de transport collectif en Bretagne plus lisible pour les usagers.

Le CESER s'interroge sur les modalités de concertation des usagers à ce travail sur l'harmonisation des tarifs ; il réitère son souhait que la société civile et les usagers y soient associés.

S'agissant du transport scolaire, le CESER se réjouit de la convergence tarifaire régionale pour les familles. Il constate que la dégressivité apparaît à partir du 3^{ème} enfant transporté et s'interroge sur les effets pour les familles. Par ailleurs, des dispositions spécifiques sont-elles prévues pour les élèves boursiers ?

La tarification concernant les jeunes de moins de 26 ans ainsi que la tarification sociale n'appellent pas de commentaires particuliers. Cependant, plus globalement, le CESER aurait apprécié connaître le détail des principes

et des modalités d'harmonisation, d'une part intra modale entre les différentes offres départementales mais aussi intermodale, entre route et ferroviaire.

Le bordereau aurait gagné en clarté en donnant des éléments de comparaison des coûts réels pour la collectivité des différents modes de transports (internes et externes) pris en compte pour l'élaboration de cette nouvelle gamme tarifaire.

Le CESER s'interroge sur les raisons qui motivent le choix d'une tarification deux fois moindre du réseau d'autocar par rapport à l'offre ferroviaire ; cela induit une mise en concurrence de deux modes et risque d'exclure une large partie de la population de l'offre ferroviaire. Ce choix contredit les intentions affichées notamment quant aux conditions d'accès harmonisée pour tous les modes. Le CESER ne peut que s'inquiéter des conséquences de ce choix en termes de fréquentation et restera très vigilant sur ce point.

Si demain une ligne d'autocar devenait ligne structurante (fréquence supérieure à 10 allers/retours), l'évolution de la gamme tarifaire constituerait un frein à sa fréquentation et son développement.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution de fréquentation des réseaux ferroviaires et routiers du réseau BreizhGo.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

La nouvelle tarification trains et cars du réseau BreizhGo

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Didier LE PIMPEC (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité